



NOV 17.2022 07:36

CALOBA
Madame Maria Luisa Suffia-Palomo
Place Pury 4
2000 Neuchâtel

Colombier, le 11 novembre 2022

**Fonds pour la
Formation et le
Perfectionnement
Professionnels**

Longues-Raies 11
CH-2013 Colombier

032 886 42 98
ffpp@ne.ch
www.ffpp.ch

Taux de contribution en 2023 et formulaires

Madame,

Nous vous informons que le taux de contribution au FFPP, que votre caisse percevra en 2023 auprès des employeurs neuchâtelois, demeurera inchangé à 0,87% de la masse salariale AVS.

Il en est de même pour la rémunération de vos frais administratifs qui reste fixée au taux de 0,017% de la masse salariale AVS.

Par ailleurs, les formulaires destinés à l'annonce des contributions perçues pour l'année 2022 et à votre organe de révision vous parviendront ultérieurement par courriel.

Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous présentons, Madame, nos meilleures salutations.

Fonds pour la formation et le
perfectionnement professionnels

Sylvie Perret
Administratrice